

Conseil d'administration

GB.280/PFA/7 280° session

Genève, mars 2001

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

Septième question à l'ordre du jour

PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-03

Présentées par le Directeur général

Table des matières

	Paragraphes
Message du Directeur général	1-8
Résumé	9-18
Budget stratégique proposé pour 2002-03	page x
jectifs stratégiques	19-247
Intégration du travail décent	29-36
Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes	
et les principes et droits fondamentaux au travail	37-65
Travail décent	42-44
Objectif opérationnel 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail	45-48
Objectif opérationnel 1b: Travail des enfants	49-55
Objectif opérationnel 1c: Action normative	56-65
Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes	00.101
et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	66-101
Travail décent	71-76
Objectif opérationnel 2a: Appui à la politique de l'emploi	77-85
Objectif opérationnel 2b: Connaissances, compétences et employabilité	86-92
Objectif opérationnel 2c: Création d'emplois	93-101
Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité	109 199
de la protection sociale pour tous Travail décent	102-132 107-109
Objectif opérationnel 3a: Sécurité sociale	110-116
Objectif opérationnel 3b: Conditions de travail	117-110
•	
Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	133-174 139-140
Objectif opérationnel 4a: Partenaires sociaux	141-156
Objectif operationnel 4b: Gouvernements et institutions de dialogue social	157-174
• •	
Activités intersectorielles	175-189
Modeler le programme d'activités de l'OIT	177 170
Travail décent: appui opérationnel intersectoriel	177-178
Egalité entre hommes et femmes	179-180
Développer les connaissances	
Statistiques	181
Institut international d'études sociales	182
Centre international de formation de l'OIT, Turin	183
Mieux faire connaître les perspectives de l'OIT	
Relations externes et partenariats	184-185
Communication	186-189
Régions	190-247
Afrique	193-203
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	196-197
Emploi	198-199
Protection sociale	200-201 202-203
Dialogue social	4U4-4U3

Amériques	204-214
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	207-209
Emploi	210-211
Protection sociale	212
Dialogue social	213-214
Etats arabes	215-225
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	217-219
Emploi	220-222 223-224
Protection sociale	225-224 225
o de la companya de	226-233
Asie et Pacifique	220-233
Emploi	230-231
Protection sociale	232
Dialogue social	233
Europe et Asie centrale	234-247
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	236-238
Emploi	239-241
Protection sociale	242-244
Dialogue social	245-247
Gouvernance, appui et management	248-260
Organes directeurs	249-250
Services de management	251-258
Services d'appui	259-260
Projet de budget des dépenses et des recettes pour 2002-03	261-267
	Pages
Annexes documentaires	
Annexe documentaire 1: Budget opérationnel	73
Annexe documentaire 2: Détail des augmentations de coûts	92
Annexe documentaire 3: Budget opérationnel proposé, par rubrique et objet de dépense	103
Annexe documentaire 4: Tableau des postes permanents	106
Annexe documentaire 5: Prévisions de dépenses pour la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires, par objectif opérationnel	107
Annexe documentaire 6: Prévisions de dépenses pour la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires, par région et par objectif stratégique	108
Annexe documentaire 7: Etat récapitulatif des dépenses de coopération technique proposées au titre du budget ordinaire pour 2002-03	109
Annexe documentaire 8: Organigramme du BIT	110
Annexe documentaire 9: Evolution réelle du programme (1978-2003);	111 111

Message du Directeur général

- 1. J'ai l'honneur de présenter mes propositions de programme et budget pour 2002-03.
- 2. Les principes de la budgétisation stratégique exposés dans les volumes 1 et 3 des propositions de programme et de budget pour 2000-01 sont regroupés dans le présent volume unique et ont trouvé leur application concrète dans l'ensemble de nos programmes. Les propositions pour 2002-03 sont présentées à la fois sous un angle stratégique et sur un plan opérationnel.
- 3. Comme il est prévu dans le cadre stratégique pour la période 2002-2005, les quatre objectifs stratégiques demeurent. Cependant, compte tenu des observations formulées en novembre dernier à la Commission du programme, du budget et de l'administration, les seize objectifs opérationnels fixés dans le programme et budget pour 2000-01 sont ramenés à dix en 2002-03, des cibles sont définies pour chaque objectif, le nombre des indicateurs est réduit et les indicateurs et cibles pour les activités de service et d'appui sont reformulés et leur nombre restreint. Une nouvelle forme de présentation des informations sur la base des objectifs et des cibles a été adoptée pour la présentation à cette session du Conseil d'administration des données relatives à l'exécution du budget stratégique de 2000-01. J'estime que nous avons réussi à mettre en route un système de gestion moderne et dynamique fondé sur les résultats, notre intention étant de faciliter la prise de décisions et l'évaluation et, qui plus est, de donner au personnel du Bureau un sens très clair de l'action et des attentes quant au travail à accomplir.
- 4. Le cadre stratégique définit comme priorité essentielle la nécessité «de promouvoir le travail décent en l'intégrant dans les quatre objectifs stratégiques dans le contexte d'une économie mondiale en mutation accélérée». Le travail décent est un programme global. C'est en centrant les efforts sur le travail décent que nous cherchons à relier les activités et à réaliser des synergies en vue d'atteindre les quatre objectifs stratégiques. Le programme en faveur du travail décent fait ressortir que la création d'emplois est un point de départ fondamental pour promouvoir les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social, car c'est ainsi que ces objectifs peuvent devenir réalité. Il reconnaît également que les progrès vers la réalisation des quatre objectifs stratégiques dans les différents pays dépendent pour une large part de la mesure dans laquelle le plus grand nombre profite des avantages de l'économie mondiale en expansion. La mise en œuvre pratique de ce programme à l'échelon national constitue un défi fondamental aux niveaux de la gestion et des politiques, défi que mes propositions pour 2002-03 doivent nous permettre de relever.
- 5. Je propose un budget à croissance zéro en termes réels par rapport à 2000-01, comportant une provision d'environ 7 millions de dollars pour couvrir les augmentations de coûts. L'ajustement lié au taux de change entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse sera arrêté à la session de juin de la Conférence, conformément à la politique financière suivie durant les derniers exercices. Des demandes ont été récemment exprimées pour que les augmentations de coûts soient absorbées, ce qui, s'il y est donné suite, aura pour effet de réduire en pratique le niveau du programme. Des appels ont aussi été lancés pour que soit levée la barrière de la croissance zéro en termes réels. Confronté quotidiennement à des demandes de plus en plus nombreuses de la part des mandants afin que l'OIT en fasse davantage et agisse plus rapidement, je ne peux qu'espérer que ces appels seront entendus.
- 6. Dans le cadre de l'enveloppe de la croissance zéro en termes réels, je propose de redistribuer les ressources de façon à augmenter globalement les crédits à la disposition de nos programmes techniques, en créant de nouveaux programmes sur le VIH/SIDA et sur le travail décent et en augmentant les ressources allouées aux programmes existants sur la politique normative, la liberté syndicale, le travail des enfants et la Déclaration. Une augmentation est aussi proposée pour le Groupe des politiques internationales en raison de l'importance des travaux à effectuer sur le travail décent et sur l'économie mondiale. Les programmes régionaux conservent le même volume de ressources qu'en 2000-01. Les programmes d'appui sont réduits et les services de management légèrement renforcés. Une réserve pour les réunions techniques est proposée. Deux réunions seulement sont prévues aujourd'hui pour 2002-03. D'autres seront arrêtées par le Conseil d'administration à des dates ultérieures. Le défi à relever, par suite de ces transferts de ressources, consiste, en ayant recours aux techniques de la budgétisation stratégique et à de bonnes pratiques de gestion, à

faire plus dans le cadre des programmes qui bénéficient de ressources accrues et à maintenir le niveau des résultats des programmes dont les ressources sont réduites en faisant preuve d'une plus grande efficience.

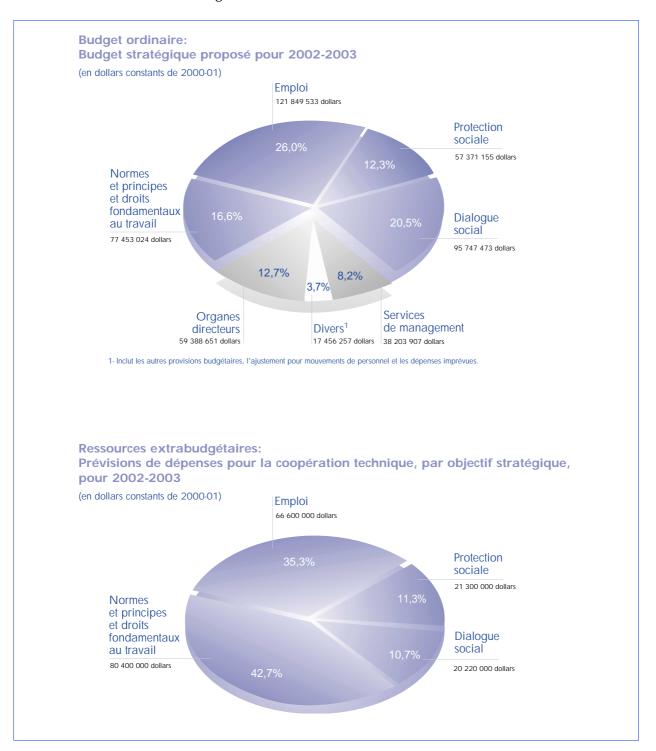
- Un indicateur de notre succès est la capacité que nous avons eue d'obtenir un montant bien plus élevé de ressources extrabudgétaires pour les programmes sur le travail des enfants et sur la Déclaration ainsi que de nouvelles ressources pour le programme sur le VIH/SIDA. Cela s'est accompagné d'un recul, prévu, de certains de nos autres programmes, notamment celui relatif à l'emploi, par suite des décisions prises par le PNUD en matière de financement. Etant donné que le volume global des activités de coopération technique n'est toujours pas en augmentation, cela traduit un changement dans les préférences des donateurs. Bien que le secteur de l'emploi demeure le plus important du point de vue des crédits alloués dans le cadre du budget ordinaire, la situation au regard du financement extrabudgétaire doit être redressée. Il nous faudra investir dans la conception de nouvelles approches de la coopération technique dans ce domaine. J'ai également l'intention d'organiser, avant la fin de 2001, une réunion spéciale des donateurs pour obtenir des fonds supplémentaires à l'appui de nos activités dans le domaine de l'emploi. D'une manière plus générale, mes propositions assurent une plus grande intégration des fonds du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires et indiquent comment les programmes techniques financés par le budget ordinaire peuvent être élargis ou développés grâce à l'injection de ressources extra-budgétaires.
- 8. Je me souviens avoir déclaré dans mon introduction aux propositions de programme et de budget pour 2000-01 que «dans un monde où les modiques ressources publiques sont l'enjeu d'une concurrence et où l'on se soucie de rentabilité, l'impact et l'image revêtent la plus haute importance pour réussir le tour de force d'expliquer pourquoi l'OIT devrait être financée. L'une des plus grandes erreurs bureaucratiques que j'ai vue si souvent répétée est de tenir le financement pour acquis. A long terme, seules la pertinence et l'efficacité assurent le succès, et seul le succès assure un financement adéquat. Même ainsi, les réalités des contraintes financières priment en général les autres considérations.» Je ne tiens pas le financement pour acquis et c'est au Conseil d'administration qu'il appartient de reconsidérer le bien-fondé des contraintes financières passées.

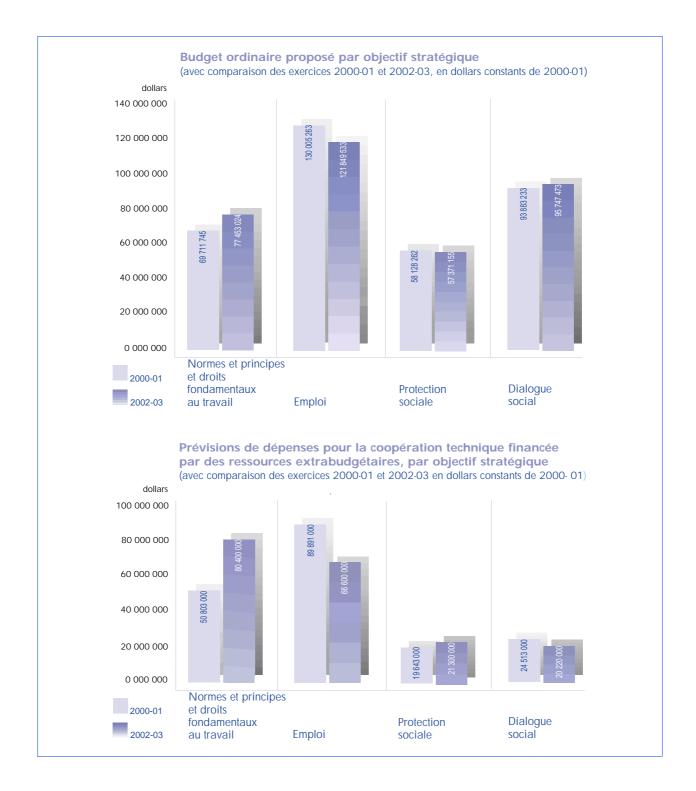
Janvier 2001

Juan Somavia, Directeur général.

Résumé

9. Au cours de la période biennale 2002-03, l'Organisation internationale du Travail va mettre en œuvre son programme sur le travail décent par le biais d'une série d'initiatives touchant aux quatre objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés. Cette tâche nécessitera une collaboration étroite entre les secteurs du siège, entre ce dernier et le terrain, et entre l'Organisation et ses partenaires extérieurs. Dans le cadre d'un budget stratégique assignant des indicateurs de performance et des stratégies à chaque objectif, certaines activités seront développées tandis que d'autres verront leurs ressources réduites. Compte tenu des contraintes budgétaires, les ressources disponibles ne suffissent pas pour répondre à toutes les demandes des mandants, et les besoins non satisfaits ont été recensés en vue d'un dialogue avec les donateurs.





- 10. Le premier des graphiques ci-dessus présente le budget ordinaire proposé pour l'exercice biennal 2002-03, et le deuxième les dépenses de coopération technique qu'il est prévu de financer par des ressources extrabudgétaires au cours de la même période. Les troisième et quatrième graphiques comparent le budget ordinaire et les dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires à ceux de l'exercice biennal 2000-01.
- 11. Les activités en progression sont principalement celles liées aux normes et principes et droits fondamentaux au travail. L'OIT fera appel à des ressources extrabudgétaires pour aider certains Etats Membres, et notamment ceux qui doivent respecter dans ce domaine un calendrier précis, à mieux lutter contre le travail des enfants. L'Organisation appuiera les actions entreprises pour élar-

gir les connaissances sur le travail des enfants et les campagnes de sensibilisation menées dans ce domaine. Par ailleurs, elle s'emploiera activement à favoriser la ratification des conventions fondamentales et à améliorer l'application concrète des principes et droits fondamentaux, par le biais notamment du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'Organisation va également revoir sa politique normative, au moyen notamment d'un examen poussé des normes en matière de sécurité et de santé au travail décidé par le Conseil d'administration en vue de la mise au point d'une approche intégrée.

- 12. En ce qui concerne le deuxième objectif stratégique, à savoir l'emploi, toutes les activités s'inscriront dans le cadre global actuel, qui est composé des sept éléments suivants:
- Renforcement des connaissances de l'OIT relatives à l'incidence sur l'emploi des différentes politiques menées dans ce domaine.
- Politiques tendant à promouvoir les entreprises, en particulier les microentreprises, les petites entreprises et les coopératives, qui ont le plus fort potentiel de création d'emplois.
- Politiques tendant à améliorer les connaissances, les compétences et l'employabilité des hommes et des femmes.
- Promotion de l'emploi par la reconstruction et les investissements à fort coefficient d'emplois.
- Amélioration des moyens d'existence par le microfinancement, l'emploi indépendant, le développement économique local et d'autres activités génératrices de revenus.
- Promotion du travail décent grâce à des initiatives privées volontaires et à la responsabilisation des entreprises dans le domaine social.
- Politiques et programmes tendant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi afin d'assurer, dans le contexte du travail décent, la prise en compte de ces questions dans la politique et les outils de programmation.
- 13. Bien que l'évolution actuelle fasse craindre une réduction des ressources extrabudgétaires consacrées à ces activités, un important programme de développement de la coopération technique sera engagé.
- 14. En ce qui concerne le troisième objectif stratégique, à savoir la protection sociale, l'accroissement des ressources extrabudgétaires consacrées au VIH/SIDA sur le lieu de travail alourdira considérablement la tâche de l'OIT, surtout en Afrique et en Asie. En outre, l'Organisation utilisera une partie de ses ressources pour aider les Etats à se constituer des systèmes de sécurité sociale financièrement sains et à étendre leur couverture. Elle s'emploiera à trouver un consensus sur le traitement des travailleurs migrants et continuera à œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de travail, notamment dans les petites entreprises et dans l'économie informelle, en particulier au niveau de la sécurité et de la santé.
- 15. Pour ce qui est du quatrième objectif stratégique, à savoir le dialogue social, une grande partie des activités prévues visent à aider les organisations d'employeurs et de travailleurs et les gouvernements, en particulier leurs ministères du Travail, à participer davantage à la mise en œuvre du programme sur le travail décent. Il s'agira, par le biais de la coopération technique et de la fourniture d'une assistance aux intéressés, de contribuer au renforcement des partenaires sociaux et à la modernisation de la législation et de l'administration du travail dans de nombreux pays, mais aussi d'apporter un appui aux réunions sectorielles tripartites et à leur suivi. Dans cette entreprise d'amélioration du dialogue social, les priorités de l'OIT seront très probablement la lutte contre le travail des enfants, le respect des normes internationales du travail, la création d'emplois, la formation professionnelle et la sécurité et la santé au travail.
- 16. L'OIT va développer ses activités intersectorielles, créer un nouveau programme d'appui opérationnel à ses activités liées au travail décent et continuer à intégrer à tous ses travaux les questions d'égalité entre hommes et femmes. Sa base de connaissances sera renforcée et les travaux du Centre international de formation de l'OIT à Turin seront davantage axés sur les priorités de l'Organisation. L'OIT va améliorer ses relations avec les autres organisations internationales et les rendre plus efficaces.
- 17. Quatre des huit programmes focaux de l'Organisation feront l'objet d'une évaluation au cours de la période biennale: promotion de la Déclaration; stimulation de l'emploi par le développement des petites entreprises; réponse aux crises et reconstruction; sécurité et santé au travail et environnement.

18. Les services de management et d'appui du BIT continueront de chercher les moyens de mieux s'acquitter de leur tâche. En vue d'améliorer son efficacité, le Bureau va apporter des améliorations à son système de gestion des ressources humaines et de mise en œuvre du budget stratégique et de son suivi. La mise à jour de ses systèmes financiers constituera la mesure la plus importante de son entreprise de modernisation informatique.

Budget stratégique proposé

Tableau 1. Budget stratégique: budget des dépenses proposé, par ligne de crédit

Catégorie	Budget stratégique révisé ¹ 2000-01	Budget stratégique proposé 2002-03	Budget stratégique proposé 2002-03
	(en dollars EU.)	(en dollars constants de 2000-01)	(recalculé) (en dollars EU.)
Partie I. Budget courant			
A. Organes directeurs	60 896 671	59 388 651	60 073 715
B. Objectifs stratégiques Normes et principes	351 728 503	352 421 185	358 121 565
et droits fondamentaux au travail		77,453,024	78 705 819
Emploi	130 005 263	121,849,533	123 820,438
Protection sociale	58 128 262	57,371,155	58 299 128
Dialogue social	93 883 233	95,747,473	97 296 180
C. Services de management	37 694 107	38 203 907	38 476 539
D. Autres provisions budgétaires Ajustement pour mouvements	20 243 879	20 549 417	20 997 464
de personnel	(3 968 160)	(3 968 160)	(4 014 818)
Total partie I	466 595 000	466 595 000	473 654 465
Partie II. Dépenses imprévues Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement Fonds de roulement	0	0	0
TOTAL (parties I-III)	467 470 000	467 470 000	474 529 465

¹ Dans les Propositions de programme et de budget pour 2000-01, le projet de budget stratégique tenait compte, dans la mesure du possible, des contributions de chaque unité aux divers objectifs opérationnels. Ces contributions sont une pratique courante, surtout dans le secteur du dialogue social. Les questions inscrites à l'ordre du jour des réunions sectorielles, par exemple, touchent aux quatre objectifs stratégiques, tout comme une grande partie des travaux du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs. Toutefois, au cours des débats de la Commission du programme, du budget et de l'administration relevant du Conseil d'administration, ce projet de budget a été qualifié de subjectif. De plus, cette pratique ne contribue pas à la clarté des résultats. Le projet de budget stratégique pour 2002-03 suppose donc une correspondance entre les unités d'une part et les objectifs opérationnels et les indicateurs d'autre part. Pour quelques programmes intersectoriels, les estimations sont basées sur les activités. Dans un souci de comparabilité, la même méthode avait été utilisée pour le budget 2000-01 approuvé. Les estimations de ressources qui en résultent sont utilisées dans tous les tableaux contenant des chiffres stratégiques. Notons que ces considérations ne concernent par le budget opérationnel.